



## Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet  
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



### **MODULES FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE**

**14 heures**

**350 €**

Objectif : Remise à niveau des connaissances

Public concerné : tous les professionnels du Taxi

#### **JOURNEE 1 (7 H)**

##### **A / Réglementation du transport public particulier de personnes (3.50H)**

- ⇒ Mise à niveau de l'évolution de la réglementation
  - Connaître la réglementation générale du T3P
  - Connaître les règles générales qui organisent le marché du transport de moins de 10 personnes
- ⇒ Employeurs
  - Rappel des obligations sociales et fiscales  
(Intervention éventuelle d'intervenants extérieurs)
- ⇒ Internet : un atout pour le taxi

##### **B / Réglementation spécifique du transport public particulier de personnes (3.50H)**

- ⇒ Développement circuits touristiques
- ⇒ Situation de la profession
- ⇒ Gestion des conflits (analyse, arguments et stratégie de règlement)  
(Intervention éventuelle d'intervenants extérieurs)



# Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet  
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



## MODULES FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

### JOURNEE 2 (7 H)

#### C / Sécurité routière (3.50H)

- ⇒ Connaître le Code de la Route, le contrôle technique des véhicules, les sanctions, et les spécificités du taxi
- Mise à niveau de la spécificité taxi

#### D/ Prévention et secours civiques (3.50 H)

- ⇒ Mise à niveau de la prévention et secours civiques de niveau 1
- Savoir se comporter en cas d'accident
- Savoir prendre en charge des passagers en assurant leur sécurité (Intervention éventuelle d'intervenants extérieurs)

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Circulaires U.N.T.
- ⇒ Arrêtés préfectoraux
- ⇒ Mannequins de réanimation, défibrillateur de formation, pansements ...